



■ **Extrait du registre des délibérations**  
**Commission « Finances et synthèse »**

**Conseil municipal du 12 avril 2021**  
**Séance du 29 mars 2021**

**2 Exonération des loyers - association des Sauveteurs de l'Oise, section de Creil**

**Etaient présents les membres inscrits au tableau :**

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, MM. DEME, AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM CABARET, MARTIN, Mmes DUHIN, SGHIRI, M. AÏT MESSAOUD, Mmes ELONGUERT, PEREZ, DUCHATELLE.

**Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :**

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. AKABLI
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MEUNIER	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme SGHIRI
M. PERRIN	Pouvoir à :	Mme PEREZ
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. KHOULA	Pouvoir à :	M. MARTIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme SOW	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers en exercice :	<b>39</b>
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOULHAMANE, Mme MEHADJI, M. LUCAS, Mme JACQUEMART, M. NACHITE, Mme JAJAN, MM. KA	<b>7</b>
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	<b>32</b>
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	<b>0</b>

■ **Date de la convocation : 06/04/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, conseiller municipal délégué, expose :

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, la section de Creil des Sauveteurs de l'Oise est pleinement mobilisée dans la crise sanitaire liée à la Covid-19, sur différentes missions telles que l'aide auprès des sans-abris en lien avec le SAMU Social de l'Oise, l'aide auprès du SAMU 60 dans le cadre de la réponse aux appels reçus auprès du centre 15, auprès du centre de dépistage ainsi qu'auprès de l'accueil des familles des EHPAD mais également auprès du GHPSO de Creil, en renfort des équipes du service des Urgences.

Ces missions élargies se sont amplifiées dans la gestion de la seconde phase de l'épidémie sur notre territoire avec des interventions orientées sur les transports de malades Covid positifs vers des centres d'isolement et dans la gestion administrative des centres de dépistage.

L'ensemble des missions de l'association des Sauveteurs de l'Oise a représenté plus de 12 000 heures de bénévolats depuis le début de la crise sanitaire. Ce nombre d'heures ne représente que les missions opérationnelles réalisées mais ne prend pas en compte l'ensemble des missions administratives, logistiques et techniques que l'association réalise.



Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le 13/04/2021  
ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423003-DE



A contrario, les activités qu'elle réalise tout au long de l'année ont été interrompues, notamment les formations aux premiers secours auprès des concitoyens et des établissements scolaires ou encore ses dispositifs prévisionnels de secours. Toutes ces actions ont été momentanément figées et ne reprendront pas tant que le Gouvernement n'autorisera pas la reprise des événements sportifs, culturels et sociaux sur le secteur creillois et des environs.

L'arrêt de ces activités représentait, en novembre 2020, une perte financière de plus de 90 000,00 € pour la section de Creil, aucunement compensée par le Gouvernement ni par ses autorités de tutelle.

A ce jour, les activités usuelles de l'association des Sauveteurs de l'Oise peinent à reprendre.

Compte tenu du contexte et afin de permettre à la section de Creil et Environs d'assurer les charges exceptionnelles liées à ses missions et à l'entretien de ses matériels, notamment son parc de véhicules, il vous est proposé de soutenir cette association, impactée par la pandémie, en lui accordant une exonération des loyers des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2020 dus à la Ville pour les locaux qu'elle occupe au centre polyvalent de Santé sis 45 rue Voltaire à Creil, soit :

Montant loyer annuel 2020	Montant loyer trimestriel 2020	Exonération 3 trimestres 2020
10 674,32 €	2 668,58 €	8 005,74 €

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu le budget primitif 2021,

Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 29 mars 2021,

Considérant que la Ville souhaite prendre une mesure d'accompagnement à titre exceptionnel à l'égard de son locataire, l'association des Sauveteurs de l'Oise, section de Creil et environs dont les missions et les activités ont été affectées par la crise sanitaire de la Covid-19,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'accorder une exonération des loyers des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2020 à l'association des Sauveteurs de l'Oise, section de Creil et environs, locataire de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **13 AVR. 2021**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 23/04/21

et publication ou notification le 22/04/21

affiché le 13/04/21

CREIL, le 23/04/2021

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du pôle " Vie de la Cité "

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le 13/04/2021

**SLO**

ID : 060-216001743-20210412-DLRG210423003-DE